

LES MARCHEURS DU SUCRE

L'association «Les Marcheurs du Sucre - ERSTEIN » a été créée en 1991 :

- ❑ Elle compte à ce jour 300 membres
- ❑ Elle organise au courant de l'année deux Marches Populaires :
 - la Randonnée du Sucre en août (semaine 31)
 - la Marche de Nuit de la St Nicolas, traditionnellement le 2^{ème} samedi de décembre : sonorisée et illuminée avec des animations sur le parcours, et qui accueille 5000 participants chaque année, depuis 1998
- ❑ Elle vient de réaliser un parcours permanent :
« Circuit des trois Forêts » 12 km , 20 km ou parcours adapté 6 km

En attendant d'avoir le plaisir de vous saluer lors d'une de nos manifestations, nous vous souhaitons plaisir et bonne marche !

DNA
DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'ERSTEIN



Imprimé par GROUPAMA / Ne pas jeter sur la voie publique
Concept GraphikOnline - Erstein - 09 77 84 32 41

ERSTEIN

Bas-Rhin
FRANCE
Marche Populaire Internationale

PARCOURS PÉDESTRE PERMANENT

CIRCUIT DES TROIS FORÊTS

CIRCUITS : 12 km 20 km
parcours adapté 6 km

RÉALISÉ PAR
LES
MARCHEURS
DU
SUCRE
ERSTEIN



Membre de la FFSP N°F 336 - Visa FFSP N°2010-67- 247-M (visa permanent) Internet : www.ffsp.fr / e-mail : contact@ffsp.fr



Office National des Forêts

Partenaire de la F.F.S.P.

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N°012156 du 02.08.01 - Agrément ministériel national du 20.06.06

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

PARCOURS

12 km (bleu) , 20 km (rouge) ou parcours adapté 6 km (vert) sans difficultés particulières.

- Interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur le parcours.
- Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- Ne pas s'éloigner des sentiers balisés et respecter le code de la route.

AVIS IMPORTANT

Le circuit est ouvert à tous, les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés. L'inscription à la randonnée vaut déclaration expresse de non contre-indication médicale et aptitude à la marche.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de maladie, d'accident, vol ou perte.

LICENCE DE PARTICIPATION

La licence est délivrée au départ, contre une cotisation de **1.80 €**. Elle donne droit aux tampons IVV mais uniquement si la grille située au verso est correctement remplie. Des points d'auto-contrôle sont matérialisés sur le circuit et signalés par une lettre ou un chiffre.

DÉPART ET ARRIVÉE ---- START UND ZIEL ---- DÉPART ET ARRIVÉE

au Restaurant - Brasserie
"Au BROCHET"
 94, rue du Général de Gaulle
 67150 ERSTEIN
 ouvert tous les jours de 7h à 22h
Tél 03 88 98 03 70

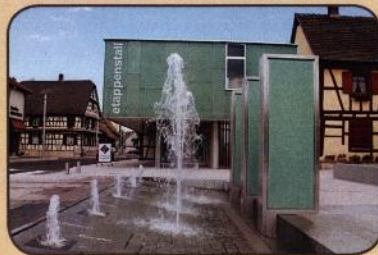


RENSEIGNEMENTS AUSKUNFT

Bernard et Marguerite HEYM
 7a, rue de la Digue - 67150 Erstein
 Tél. 03 88 98 12 24

Monique ADOLF
 Tél. 03 88 98 17 48

ou / oder >> à l'**OFFICE du TOURISME
 du Pays d'Erstein**
 16, rue du Général de Gaulle
 67150 ERSTEIN
 ouvert du lundi au vendredi
 de 8h à 12h et de 14h à 17h30
 samedi de 9h à 12h
Tél 03 88 98 14 33



Clotilde DEVAUX
 email : clotilde.dm@wanadoo.fr

PREMIERS SECOURS ASSURANCE

SAMU : 15 - POMPIERS : 18 - URGENCES : 112
 La F.F.S.P. est garantie en responsabilité civile par GROUPAMA.

INFORMATIONEN AN DIE TEILNEHMER

STRECKE

12 km (Blau) , 20 km (Rot) oder angepasste Strecke 6 km (grün) ohne besondere Schwierigkeiten.

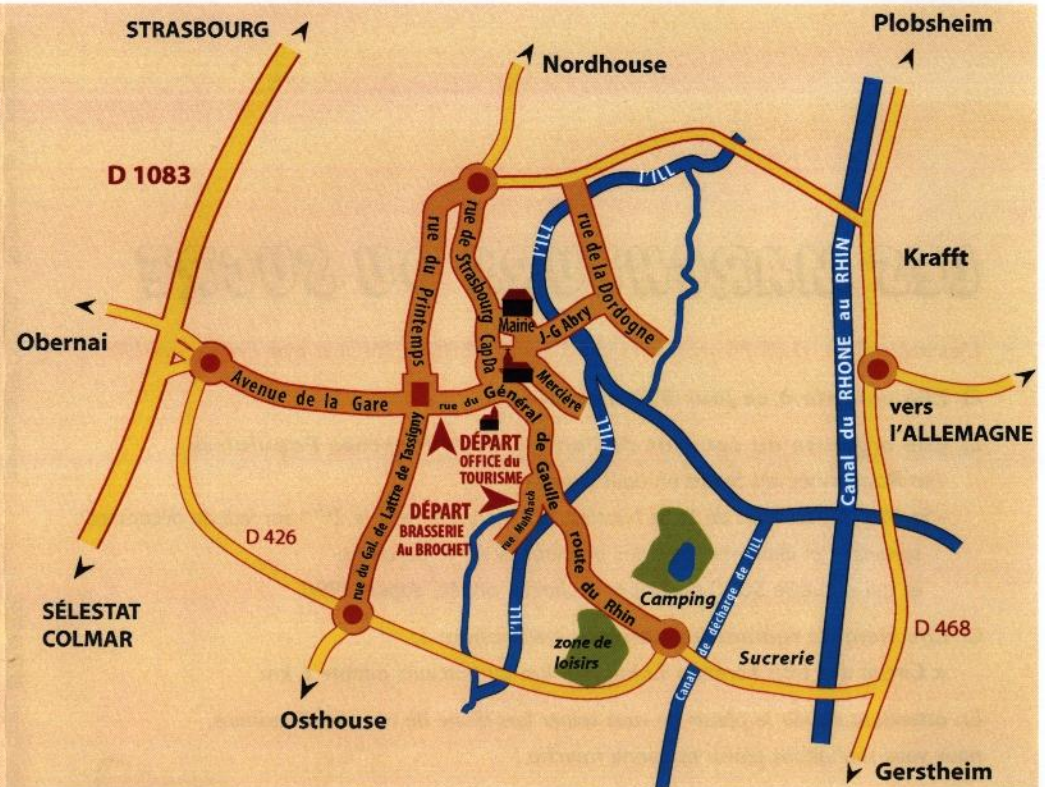
- Rauchen und offenes Feuer auf der Strecke sind verboten
- Tiere bitte an der Leine führen
- Bei Überquerung bzw. Benutzung von Strassen ist die StVo zu beachten !

TEILNEHMER

Alle ohne Ausnahme ! Kinder unter 10 Jahren nur in Begleitung Erwachsener. **Der Veranstalter lehnt jede Verantwortung bei Unfall, Krankheit oder Diebstahl ab.**

STARTGEBÜHR IVV WERTUNG

1.80 € pro Teilnehmer einschliesslich IVV Stempel
 Auf der Strecke befinden sich Selbstkontrollstellen. Die Buchstaben oder Zahlen dieser Kontrollen sind auf der Karte einzutragen. Der IVV Stempel wird nur vergeben wenn die Startkarte vollständig ausgefüllt ist.



NOTRUF N° VERSICHERUNG

Notarzt : 15 - Feuerwehr : 18 - Internationaler Notruf : 112
 Die F.F.S.P. ist gegen Haftpflichtansprüche bei GROUPAMA versichert